

# BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ  
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales  
sur site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)  
E-mail : [com@sante.cgt.fr](mailto:com@sante.cgt.fr)

2019/10  
NUMÉRO Lundi 23 septembre 2019

## SOMMAIRE

- ✓ Déclaration liminaire CGT au CSFPH du 4/09/2019 p.2 -3
- ✓ Compte rendu du CSFPH du 4/09/2019 p.4-5
- ✓ AG ANFH 20/06/19 : intervention CGT - Rapport d'activité 2018 p.6
- ✓ AG ANFH 20/06/19 : intervention Fédération Santé - Projet stratégique national p.7
- ✓ Appel du CNF des 12 et 13/09/2019 p.8

## RESTONS À L'OFFENSIVE !!

Ce ne sont pas les récentes déclaration de la ministre des solidarités et de la santé qui feront illusion pour les professionnel.le.s qui vivent au quotidien l'impact des restructurations des établissements et services de santé et d'action sociale.

Le ministère partage le constat que le système de santé actuel est à bout de souffle, mais continue de brandir la future loi « ma santé 2022 » comme une réponse suffisante.

Madame Buzyn répète en boucle, « attendez, attendez, ça ira mieux demain ». Elle prend la responsabilité de faire porter le poids de sa politique d'austérité sur la sécurité et la santé des patient.e.s et des personnels. Tout ceci est inacceptable.

**Face à tant de mépris sur la forme autant que sur le fond, le seul mot d'ordre ne peut être que**

## LUTTER !

**Lutter pour démasquer leur manipulation de langage insupportable !**

**Lutter pour éveiller les consciences au regard de l'urgence de la situation !**

**Lutter pour défendre chaque boxe, chaque couloir, chaque service, chaque établissement menacé !**

**Lutter pour apporter un autre projet remettant l'humain au cœur du système !**

**Lutter pour ne pas laisser à nos enfants un système de protection sociale en ruine !**

**Lutter pour s'opposer à toute suppression d'emploi !**



N° 2019/10 - Lundi 23 septembre 2019

**Fédération Santé  
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538 -  
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :  
Amélie VASSIVIÈRE

**Imprimé par nos soins**

Périodicité : bimensuelle

N° commission paritaire : 0919 5 06 134



# DÉCLARATION LIMINAIRE CGT

## CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE DU 4/09/19

Monsieur le Président, Madame la Ministre,  
Mesdames et Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir les centaines de mouvements sociaux qui, depuis plusieurs mois, s'expriment avec force sur tous nos territoires dans les établissements de la Santé et de l'Action sociale notamment et plus violemment au sein des services d'urgences, pour la défense des maternités de proximité, au sein des structures pour personnes âgées comme les EHPAD et l'aide à domicile, en Psychiatrie, dans les structures de l'action sociale et autres secteurs d'activité.

Les personnels médicaux et non médicaux, administratifs et techniques avec la CGT, dans l'hexagone ainsi que les départements et régions d'outre-mer, dénoncent le manque drastique et systémique de moyens humains, matériels et budgétaires dans les établissements.

Notre système de Santé et de Protection Sociale est à bout de souffle. Cela engendre une insupportable détérioration de leur exercice au quotidien pour les salarié.e.s, et met en danger leur propre santé ainsi que la qualité de la prise en charge de la population.

L'ensemble des missions actuelles est accompli grâce au surinvestissement et à la remarquable conscience professionnelle des personnels, 24 h sur 24 h, 365 jours sur 365 jours, et plus encore en temps de crise, comme c'est le cas actuellement. Les cadences de travail infernales font fi des temps de repos, des congés, dans un contexte de manque de lits en aval, conséquences des fermetures et de nombreuses restructurations en cours.

Le manque d'attractivité de nos métiers à prédominance féminine, toujours sous-rémunérés, nécessite une reconnaissance et revalorisation salariale conséquente et urgente, pour rappel la demande actuelle portée par les grévistes est de 300 euros.

La pénibilité de nos métiers n'est plus à démontrer dans nos secteurs d'activités. De multiples études attestent des nombreux risques qu'encourent les personnels pour obtenir un départ à la retraite anticipé plus que mérité. Cette disposition doit impérativement être maintenue pour les personnels qui en bénéficient aujourd'hui et étendue à tous les professionnel.le.s de nos secteurs, privé et public, à l'opposé de la remise en cause profondément injuste qui se profile dans la réforme des retraites. Les récentes déclarations au G7 par le Président sur ce sujet concernant les aides-soignantes et infirmières interrogent. Nous souhaiterions connaître votre position sur ce point Madame la Ministre.

Les récents suicides de professionnel.le.s sur leurs lieux de travail sont insupportables et posent la question du management violent qui s'exerce sur elles.eux dû à une politique privilégiant l'économie au détriment de l'humain. Nos professionnel.le.s sont en tête de liste des secteurs d'activité les plus exposés aux risques d'accident de travail, maladies professionnelles. Il est de votre responsabilité et de celle des établissements de mettre en œuvre des moyens préventifs pour les salarié.e.s, qui inversent ces tendances.

Le manque de considération de l'exigence de mesures immédiates et l'absence de mesures concrètes allant dans le sens de réelles améliorations des conditions de travail et de vie des salarié.e.s de nos secteurs génèrent l'immense colère qui s'exprime depuis plusieurs mois.

Madame la Ministre, la CGT vous demande de renforcer les missions des CHSCT, en effet nous sommes très inquiets des conséquences pour cette instance, sur son rôle et ses missions, dans le cadre des dispositions prises dans la loi de transformation de la FP.

Vous ne pouvez plus esquiver cette colère en renvoyant les personnels à « un manque d'organisation » et à des annonces récurrentes comme vous le faites régulièrement. Ce sont des réponses concrètes, ambitieuses, urgentes avec des financements pérennes à la clé que vous devez impérativement apporter.

Nous dénonçons aussi les intimidations et pressions faites parfois aux salarié.e.s et aux représentant.e.s du personnel qui tentent par le biais de mesures disciplinaires et/ou pénales, de criminaliser leur action de lutte. L'utilisation des réquisitions préfectorales, des forces de l'ordre pour régler les conflits sociaux que nous avons pu connaître ces derniers mois dans certains établissements est inadmissible. Nous demandons l'arrêt des injustes poursuites pour les militant.e.s.

L'accès, la proximité et l'égalité de traitement ainsi que la capacité de répondre aux besoins de la population, notamment les personnes les plus fragilisées, sont mises à mal, entraînant des difficultés d'accueil, voire le non recours aux soins, creusant de plus en plus les inégalités en matière de santé et de protection sociale dans notre pays.

La Loi « Ma santé 2022 » n'apporte pas les réponses à l'urgence des besoins en termes d'effectifs, en personnel supplémentaires nécessaires dans les établissements.

Dès à présent, si votre volonté est de prendre en compte

réellement la gravité de la situation, c'est dans le Projet de Loi des Finances de la Sécurité Sociale qu'il faut prévoir et octroyer les moyens budgétaires supplémentaires pour les établissements, afin de répondre aux revendications des salarié.e.s et aux besoins de la population.

Un ONDAM au moins à 5 % est indispensable, la CGT n'est pas la seule à revendiquer une hausse considérable de celui-ci puisque de nombreux experts étayent cette demande ainsi que de nombreux directeurs. L'effacement de la dette des établissements et la suppression de la taxe sur les salaires qui représente à elle seule environ 4 milliards d'euros pourraient être utilisées pour créer immédiatement environ 100 000 emplois et répondre dans un premier temps de manière urgente à la revendication des 10 000 postes nécessaires au sein des services d'urgence, des 40 000 postes nécessaires au sein des EPHAD et structures pour personnes âgées et les 50 000 postes restants, pour les nécessités dans les différents établissements de psychiatrie, d'MCO et de l'Action sociale.

Madame la Ministre, vous ne pouvez pas continuer à imposer des projets et lois sans réel et sincère dialogue social avec les organisations représentatives élues par les personnels. Continuer à annoncer et mettre des mesures s'appuyant essentiellement sur des logiques comptables dans un esprit d'austérité économique désengageant la responsabilité de l'Etat et son obligation à offrir des missions de services publics de soins et d'action sociale de qualité pour tous et des conditions de travail respectueuses et dignes pour les professionnel.le.s.

La Santé et la Protection Sociale des Français ne doivent pas être considérées comme une marchandise, laissant ainsi place aux appétits féroces des grands groupes du secteur privé lucratif.

Nous vous interpellons sur la gravité de la situation, afin qu'une réelle politique de Santé et de Protection Sociale conjugue enfin amélioration des conditions de travail et besoins des populations pour rompre avec la maltraitance institutionnelle.

Madame la Ministre, face à cette situation de crise sans précédent, notre Fédération exige des mesures exceptionnelles, vous l'aurez compris, passant par des mesures immédiates comme la suppression de la taxe sur les salaires, la hausse de l'ONDAM, l'arrêt des fermetures d'établissements, de services et de lits. La CGT exige de réelles négociations nationales dans le cadre d'un agenda social traitant des revendications suivantes :

- Plan sur l'amélioration des conditions de travail des professionnel.le.s
- Plan de formation des professionnel.le.s
- Revalorisation des salaires
- Organisation et financement des établissements
- Dialogue Social, moyens et droit syndical.

Je laisse la parole à notre camarade Guérita, professionnelle issue des territoires Ultra Marin qui fait partie de notre délégation CGT pour intervenir sur des thématiques

spécifiques à ces départements pour que vous puissiez apporter les réponses à leurs interrogations.

Madame la Ministre, après la Guyane, Mayotte, la Martinique et aujourd'hui la Guadeloupe, les professionnel.le.s vivent et dénoncent les mêmes difficultés que sur l'hexagone. Je vous confirme que la situation des départements et collectivités d'Outre-mer est insupportable, intolérable et il n'est pas concevable que l'éloignement géographique justifie l'oubli dont nous avons le sentiment de faire l'objet parfois.

Nous demandons :

- La mise en conformité des établissements aux normes parasismiques
- Le recrutement de médecins étrangers pour pallier à la pénurie dans les différentes spécialités
- La revalorisation du coefficient géographique
- L'ouverture d'un registre des maladies professionnelles pour les personnes contaminées par le Chlordécone
- Les dispositions concernant les conséquences des sargasses sur la santé des populations, c'est une question de santé publique
- L'inégalité de traitement de la rémunération des praticiens hospitaliers dans les différents territoires que sont la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane

En espérant que vous répondrez aux engagements que vous avez pris lors de vos récents déplacements dans nos territoires sur certains points que j'ai évoqués à l'instant.

Madame la Ministre, je reprends la parole pour terminer mon intervention, sur des points qui traitent de l'instance et du fonctionnement du CSFPH. Nous vous rappelons que celui-ci, pour être un réel lieu de dialogue social, il faut lui octroyer des moyens en matériel et établir des règles de fonctionnement partagé pour travailler dans de bonnes conditions.

Je vous rappelle que le règlement intérieur n'a pas été validé, mais je m'arrêterai-là, puisque vous avez apporté des réponses et des engagements dans votre déclaration liminaire, notamment sur des moyens de dotations qui seront alloués aux organisations syndicales, sur la volonté de poursuivre les travaux amorcés dans le cadre du groupe de travail sur le règlement intérieur pour aboutir à un large consensus, sur un agenda social FPH avec un calendrier prévisionnel, comme dans les autres versants de la Fonction Publique.

Une dernière question. Depuis 2002, toutes les organisations syndicales attendent une réponse sur l'augmentation promise à 100 équivalents temps plein nationaux de mises à disposition pour l'activité syndicale, quand est-il ?

Merci de votre écoute

Mireille STIVALA



## Compte-rendu du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière (CSFPH) du 04-09-2019

Cette séance qui s'est tenue pour la première fois en présence de la ministre depuis sa nomination, sera consacrée à un échange avec les membres du Conseil Supérieur autour des enjeux du dialogue social et de la contribution des personnels hospitaliers et médico-sociaux à la démarche de transformation du système de santé et de consolidation de l'offre de soins au service de nos concitoyens.

« *Œuvrer à l'hôpital c'est œuvrer pour l'autre dans un cadre et contexte de stratégie nationale de santé et de transformation de notre système de santé pour des soins de qualité.* »

La ministre intervient sur la particularité de la FPH au sein de la fonction publique. Elle se veut garante d'un dialogue social de qualité notamment par l'amélioration des moyens matériels afin d'améliorer l'exercice du mandat. L'agenda social structuré sera donc prochainement communiqué.

Quid des frais de remboursement pour les mandatés CSFPH et participants aux réunions nationales ? Quelle sera l'enveloppe allouée ?

Est-ce que la FPH est pilotée par la DGAFP et le guichet unique du gouvernement ?

Dans le dossier PPR, un an de perdu sans spécificité FPH ?

La Ministre annonce qu'un cycle de réunion va s'ouvrir pour informer et échanger sur les nombreux textes concernant la stratégie nationale de santé et la loi de transformation de la FP.

Les textes qui ne seraient pas soumis au CSFPH feront l'objet de consultation des Organisations Syndicales.

La Ministre souhaite soulager la pression qui pèse sur l'hôpital qui, selon elle, passe par l'articulation de la médecine libérale et hospitalière en libérant du temps médical, pour se faire les défis à relever sont :

- ▶ le développement des protocoles de coopération entre professionnels de santé
- ▶ la pratique avancée pour les professions non médicales doit être exponentielle
- ▶ développer l'exercice mixte (libéral et salarié)

Concernant le financement des hôpitaux, il faut avancer de façon structurelle pour assurer la qualité des soins.

Après la présentation de la nouvelle directrice de la DGOS, Mme Katia JULIENNE, et le discours d'ouverture de la Ministre, les OS ont pu lire leurs déclarations et interpeler la ministre, un jeu de questions/réponses s'est donc mis en place durant 1h00.

Ont été abordés :

### • **La refondation du système de retraite**

Fera l'objet d'une concertation catégorie par catégorie. Pas de bascule sans feuille de route.

Une période de transition accompagnera le changement.

La pénibilité des aides-soignant.e.s fera l'objet d'une concertation notamment pour les carrières longues et la catégorie active. La réforme sera mise en œuvre en 2025 avec parfois une transition sur une période de 15 ans.

Annnonce d'un temps dédié aux catégories de personnel concernées par la réforme.

### • **Le financement des établissements**

Selon la ministre, le budget alloué à aux hôpitaux s'est vu augmenté lors de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2019 avec une augmentation du tarif hospitalier. Toutes les dotations budgétaires ont eu lieu notamment en psychiatrie. Il sera identique dans le PLFSS 2020. Les EHPAD connaîtront une revalorisation des budgets alloués. Qui contribuera à améliorer le ratio en personnel et encadrement.

### • **Les établissements de l'Outre-Mer**

Un plan d'actions et des mesures dédiées seront inscrit dans la loi santé. Les moyens sont là pour la reconstruction du CHU de Point à Pitre et des sites où exercent les professionnels en attendant la reconstruction.

Un plan ambitieux a été mis en place pour enrayer le chlordécone et les sargasses.

Selon la ministre, aucun déni sur la situation de l'outre-mer pour rejoindre la qualité de l'offre de soin de la métropole.

- **La prime des urgences**

Le décret sera revu pour intégrer l'exercice principal et non exclusif aux urgences.

Les assistant.e.s de régulation médicale (ARM) bénéficieront d'une prime de 100 € nets par mois car ils/elles sont soumis.e.s aux mêmes tensions que dans les services d'Urgence. Nous assistons à une montée en charge de ce métier qui améliorera la régulation des urgences.

Attribution de la prime pour les infirmier.e.s travaillant en psychiatrie d'urgence.

- **ANFH et CGOS**

Évolution de la concertation : Statu quo pas possible compte tenu de l'injonction de la cour des comptes. L'évolution sera concertée avec les OS. (La ministre a dû confondre car seul le CGOS a fait l'objet d'un rapport et d'injonctions de la Cour de Comptes).

- **L'Infirmier.e en Pratique Avancée (IPA).**

L'IPA aux urgences avec un référentiel de compétences spécifiques et exercer sans avoir la reconnaissance de la qualification est inconcevable. Pour la CGT c'est une logique de saupoudrage qui fait écho à un système de santé à bout de souffle. Il y a une nécessité à augmenter l'ONDAM hospitalier à 5% afin de conserver l'existant.

Qui va être sous la responsabilité de l'autre entre l'IPA et cadre ?

Quel rattrapage sera opéré pour les IDE soumis.e.s au droit d'option en 2010 ?

- **L'abrogation de l'ordre infirmier.**

Toutes les OS abondent dans ce sens.

La ministre indique ne pas être favorable à cette requête car il y a une demande des malades ! qu'il faudrait alors remettre en cause l'ensemble des ordres professionnels ce qui serait très compliqué.

- **Sur la revalorisation du CET**

Contrairement aux 2 autres versant, dans la FPH le montant n'a pas été réévalué en 2018. Pour la CGT il en va de l'égalité de traitement entre agent.e.s de la FP. La FPH est-elle la dernière roue du carrosse ? A cette question la Ministre a répondu qu'elle préférerait laisser plus de moyens aux établissements mais que si cette demande était pressante, elle pourrait envisager de revoir sa position.

- **La loi de transformation de la FP**

Les CHSCT disparaissent pour une commission HSCT vidée de ses prérogatives ; seul levier pour l'amélioration des conditions de travail, La CGT comme les autres OS ont demandé un retour à la situation antérieure à la loi. La ministre ne répond pas sur ces différents sujets alors que de nombreuses OS l'ont interpellé.

La DGOS indique sa volonté de travailler à un agenda social partagé. Des moyens supplémentaires alloués à ce mandat seront proposés dans les semaines à venir. Un décret sera proposé prochainement.

*Levée de la séance à 17h55.*



Monsieur le Président,  
Madame la Directrice et membres du bureau,  
Madame la représentante de la Ministre,  
Mesdames et Messieurs,  
Chèr-e-s camarades,

Merci à la Directrice Générale pour la présentation du rapport d'activité.

Avant d'aborder le rapport d'activité en détail, nous tenons à faire un rappel des temps forts de cette année 2018.

L'année 2018 aura encore été une année de bouleversements concernant le champ de la formation professionnelle. En effet, la loi de septembre 2018 « Liberté de choisir son avenir professionnel » a modifié le paysage. En transformant les OPCA du secteur privé en OPCO, Opérateurs de Compétences, avec la création d'une nouvelle agence, France Compétences, le gouvernement a acté la fin du paritarisme dans le secteur privé, mode de co-gestion auquel la CGT rappelle son attachement.

Nous soulignerons la difficulté rencontrée par les agent.e.s pour accéder à la formation professionnelle, problème récurrent, dû en partie à la tension dans les services qui est marquée aujourd'hui par les grèves dans de nombreux services d'urgences. Ceci étant dit, la CGT tient à souligner à l'appui du rapport d'activité plusieurs points qui nous semblent importants.

- ▶ Nous constatons tout d'abord une fois de plus le grand dynamisme de l'OPCA,
- ▶ sa capacité à réagir aux différents changements souvent imposés tout en restant fidèle à ses valeurs,
- ▶ les efforts faits et les dispositifs développés pour faciliter l'accès à la formation des catégories de personnels qui en sont aujourd'hui les plus éloignés,

Quelques chiffres : Une collecte à plus 838 millions d'euros en augmentation par rapport à 2018. avec 2 257 établissements adhérents au 2.1%, qui représentent 950 000 agent.e.s concerné.e.s, soit 97,4% de couverture des agent.e.s de la FPH.

Un taux d'accès à la formation dans la FPH de 56,5% (contre 58,5% en 2017), soit plus de 1 million de départ en formation au titre du plan.

Inscrit dans les priorités et dans la mise en œuvre du Projet Stratégique National, 48,6% des départs concernent les agent.e.s de la catégorie C. La CGT réaffirme un objectif de 60%.

Autres priorités que nous soutenons et que nous voudrions voir se développer :

- ▶ la qualification et la certification pour les catégories C, issus des filières techniques, ouvrières, sociales et administratives, également un regard pour les agent.e.s de catégorie B qui ont peu de perspectives d'évolution.
- ▶ le soutien pour l'accès de tous les agent-e-s à un premier niveau de qualification, afin de faciliter l'intégration et la sécurisation des parcours professionnels.

Nous savons que les agent.e.s se retrouvent en cours de carrière souvent confronté.e.s à des problèmes de santé dûs

aux conditions de travail (travail posté, port de charges lourdes, travail de nuit,...).

La CGT propose une autre alternative plus efficace pour éviter l'usure professionnelle et le recours à la réparation :

- ▶ le développement des actions de prévention,
- ▶ le maintien dans la catégorie active de nombreux corps,
- ▶ le renforcement des effectifs hospitaliers.

**Concernant le 0,2%**, CFP et dispositifs individuels. Les BC toujours en progression en 2018, nous serons attentifs à la mise en place de la nouvelle grille CFP. En effet, suite aux travaux entamés, la bonification a été retirée, et nous demandons qu'un bilan soit établi à 18 mois pour en vérifier les bénéfices.

**Concernant le DPC médical**, plus de 50 000 départs, soit une augmentation de 5% par rapport à 2017. 87% des départ en formation sont des actions de formation DPC non prioritaires, quid de la baisse continue des actions prioritaires ?

**Concernant les études promotionnelles, 17 048 EP financées en 2018.**

L'occasion ici de rappeler l'importance de préserver un volume fort d'études promotionnelles sur le plan, afin de mieux consommer les budgets d'autant que nous avons encore des agent.e.s qui restent sans prise en charge après la réussite des concours. Nous nous satisfaisons de voir l'augmentation des EP dans les plans de formation.

Nous serons attentifs sur les départs EP concernant les agent.e.s des petits établissements, pour qui il devient de plus en plus difficile d'avoir les accords pour s'absenter des services.

Dans cette période d'incertitude, de restructuration et autres contraintes budgétaires pour les établissements de santé, la CGT réaffirme sa volonté de préserver notre modèle collectif basé sur le paritarisme, la proximité et la solidarité, de développer de nouvelles mutualisations au bénéfice des agent.e.s éloigné.e.s de la formation, au développement des études promotionnelles, des formations qualifiantes et diplômantes. Pour améliorer et assurer la prise en charge de qualité des usagers et des patient.e.s que nous accueillons dans nos établissements.

Nous rappelons notre attachement à l'ANFH, seule OPCA de la Fonction Publique, ainsi qu'au statut de la Fonction Publique Hospitalière.

Travaillons ensemble pour mieux répondre aux besoins de formation des agent.e.s et des établissements, pour que les personnels obtiennent des formations qui aient du sens, qui débouchent sur une qualification reconnue, leur permettant une évolution professionnelle, une sécurisation de leurs parcours.

C'est aussi tout le travail au quotidien des personnels de l'ANFH qui a contribué à promouvoir la formation professionnelle aux services des salarié.e.s de la FPH!

Enfin, je remercie au nom de la CGT, l'ensemble des services et salarié.e.s nationaux et régionaux pour la quantité et la qualité du travail fourni.

La CGT votera le rapport d'activité.



## Assemblée Générale ANFH 20 juin 2019 (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel hospitalier)

### Intervention de la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale Projet Stratégique National

Madame la représentante de la DGOS, Madame la Directrice Générale,  
Mesdames et Messieurs les membres du bureau,  
Mesdames et Messieurs les représentants des employeurs, Camarades,

Bonjour,

Arrivé.e.s à l'étape de validation par l'Assemblée Générale du Projet Stratégique National 2020-2023, nous souhaitons vous faire part de nos remarques et analyses du document qui nous est aujourd'hui présenté.

Tout d'abord nous voulons souligner le travail réalisé :

1/ la démarche participative, garante de l'expression de l'ensemble des composantes, force de l'ANFH, qui est une des valeurs fortes de notre association.

2/ la méthode et le mode projet piloté par le bureau national ... associant régions et délégations, mais aussi le conseil d'administration et les séances de travail via les séminaires des composantes sur un modèle de paritarisme qui a fait ses preuves dans notre OPCA.

Au terme du précédent projet stratégique, commencé en 2016, un temps de réflexion permet de réaliser un bilan des années passées, afin de mieux construire les objectifs à venir, tout en tenant compte de l'environnement et des contraintes qui s'imposent.

Durant les années précédentes, nous avons vécu quelques séismes dans le champ de la formation professionnelle.

Très rapidement, nous rappelons le « vol » de 300 millions d'euros qui a eu pour conséquence une baisse des départs en EP et en CFP.

La loi sur la Formation professionnelle a impacté le secteur privé et par ricochet a ébranlé les OPCA de notre champ professionnel. Nous réaffirmons notre attachement à l'ANFH, ainsi qu'au statut de la Fonction Publique Hospitalière qui aujourd'hui est mis à mal avec pour seul objectif la rentabilité. Mais n'oublions pas que notre objectif premier, en tant qu'agents de la Fonction Publique Hospitalière c'est l'intérêt général pour l'ensemble de la population.

Nous souhaitons que l'ANFH continue à développer les actions de formations afin de permettre l'accès à la formation pour l'ensemble des agent.e.s de la Fonction Publique Hospitalière et particulièrement pour les agent.e.s éloigné.e.s de la formation.

#### **Concernant les différents objectifs du projet stratégique :**

Nous serons attentifs aux dispositifs qui seront envisagés, avec les instances compétentes, pour permettre aux personnels médicaux de bénéficier de formations longues.

La mise en place d'un observatoire dans le champ du sanitaire, du médico-social et du social est nécessaire pour permettre une vision globale et territoriale de l'attractivité de nos métiers, de leur évolution, notamment vu les progrès des techniques et des connaissances, pour qu'ils soient pris en compte pour les réingénieries et les reconnaissances statutaires des agents.

Concernant le soutien aux nouvelles modalités de formation, nous avons exprimé à plusieurs reprises notre méfiance sur les AFEST. La Commission d'Étude et de Développement de la Formation Permanente a apporté un cadrage et doit évaluer le retour d'expériences de la région Île de France.

Le mode de fonctionnement de l'ANFH est garant du dynamisme nécessaire pour continuer à répondre aux enjeux et aux objectifs partagés ; à savoir l'égal accès à la formation, à la promotion sociale, à la sécurisation des parcours professionnels ; en ayant toujours à l'esprit cette préoccupation d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients et usagers.

Toutefois nous serons très attentifs et vigilants sur les points rappelant la loi « ma santé 2022 » ainsi que celle sur la modernisation de la Fonction publique auxquelles nous restons fermement opposées.

Pour la CGT, L'ANFH doit réellement être porteuse d'espoir d'évolution professionnelle pour l'ensemble des agents de notre secteur.

Après ces rapides commentaires, oui la CGT votera le Projet Stratégique National 2020-2023.



## APPEL DU COMITÉ NATIONAL FÉDÉRAL Des 12 & 13 septembre 2019

Les mouvements sociaux s'amplifient et touchent tous les champs professionnels.

Ce vendredi 13 septembre 2019, la grève de la RATP fait la une de toutes les éditions de presse :

« La grève la plus massive depuis 12 ans ». Les agent.e.s sont mobilisé.e.s pour défendre la protection sociale à travers leur régime spécial de retraite.

Les salarié.e.s se reconnaissent dans cette mobilisation face à la volonté de destruction de tous les acquis, et en particulier de notre système de retraite.

Les régimes de retraites spécifiques et général de notre champ sont menacés avec en particulier la fin de la catégorie active dans la Fonction Publique Hospitalière.

Nous nous mobiliserons pour la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé à la retraite dans tous nos métiers avec un accent plus particulier pour ceux à prédominance féminine, dans tous les secteurs du public, comme du privé.

Tous les salarié.e.s seront impacté.e.s par une baisse inédite des pensions qui touchera plus particulièrement les femmes et les métiers peu valorisés dans nos secteurs.

Le CNF réaffirme sa volonté de défendre et d'améliorer tous les régimes de retraite et notamment la CNRACL et le code des pensions civiles et militaires. Nous exigeons l'abandon du projet dit de « retraite universelle par points » tel que proposé par le gouvernement et le projet Delevoye.

La CGT appelle dès à présent à une journée de mobilisation, de grève et d'actions le 24 septembre prochain pour faire échec à la future réforme sur les Retraites, pour les services publics, pour l'emploi et l'augmentation des salaires.

Dans les établissements de la Santé et de l'Action sociale, les mobilisations et la grève continuent à s'étendre. L'AMUF et Avenir Hospitalier appellent désormais les médecins à rejoindre la mobilisation.

La ministre des Solidarités et de la Santé est de plus en plus isolée et son plan pour répondre à la « crise des urgences » est rejeté massivement : les 750 millions annoncés sont pris sur l'enveloppe globale de l'ONDAM, diminuant de fait les moyens accordés

aux autres services. Il ne prévoit rien pour enrayer les problèmes liés aux manques de personnels et de médecins, aux fermetures de lits, aux indispensables revalorisations salariales nécessaires dans tous nos secteurs d'activités... Bien au contraire. Dans tous les établissements, les conditions de travail et d'accueil des usagers se dégradent de jour en jour.

Il nous faut encore amplifier la mobilisation pour les semaines à venir.

Le CNF appelle les syndicats, les structures et les organisations CGT de la Santé et de l'Action Sociale à créer les conditions, avec les salarié.e.s, pour élever le rapport de force nécessaire et faire plier le gouvernement. Nous devons être plus nombreux face au gouvernement et aux directions par la grève, et/ou tous types de mobilisations, initiatives, actions décidées avec les personnels.

La colère gronde partout contre ce gouvernement.

La CGT sera dans la rue avec les retraité.e.s le 8 octobre, rejoint par une journée de mobilisation dans les EPHAD et soins à domicile, pour l'amélioration des conditions de travail des personnels et d'accueil des résidents dans les EHPAD.

Nous serons avec les pompiers le 15 octobre 2019, dans la rue sur des convergences revendicatives fortes qui concernent les financements et l'activité de nos professions.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale soutient et soutiendra tous les mouvements sociaux dans la période, qui porteront les légitimes revendications des professionnels.

La CGT en est souvent le moteur et proposera de réunir toutes les organisations syndicales représentatives des personnels, collectifs et associations d'usagers de notre champ pour permettre un élargissement et une convergence des luttes en faveur de l'élévation du rapport de force pour faire gagner les légitimes revendications CGT.

La bataille pour l'obtention d'un Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale et le Projet de Loi de Finances à la hauteur des attentes et demandes des salarié.e.s s'engagent dès à présent. Le CNF donne mandat à la direction fédérale pour prendre toutes les dispositions nécessaires dans une situation sociale qui évolue rapidement.